



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 04 juillet, à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 30 juin 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs BOUDET, LEGRET, Mr CHAMPION, Mme GROHANDO, Mrs HUGON, COCHARD, Mme LINCKER, Mr LEMAIRE, Mmes BEAUJARD, SEVIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme DERAIS pouvoir à Mr HUGON – Mr VIVET pouvoir à Mr CHAMPION – Mme DURAND pouvoir à Mr BOUDET – Mme JAULNEAU pouvoir à Mr LEMAIRE – Mr LEGRAND pouvoir à Mr LEGRET

Secrétaire de séance : Mr LEGRET Gérard est élu.

Le procès verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

1 - HEBERGEMENT ROUTE D'AUTHON

Monsieur le Maire présente le résultat de l'analyse des offres réalisée par l'architecte, Cabinet MARCHAND-PITTOIS, pour le marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment et la création d'un gîte de loisirs.

Le conseil municipal à l'unanimité,

* retient les offres des entreprises suivantes :

<u>LOTS</u>	<u>ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES</u>	<u>MONTANT H.T.</u>
01 – Terrassement – VRD – Clôture – Espaces Verts	FLECHARD TP 72 LA FERTE BERNARD	35.400,00 €
02 – Gros œuvre	AUTHON CONSTRUCTION 28 AUTHON DU PERCHE	101.512,26 €
03 – Charpente bois – Couverture ardoises - Zinguerie	AUTHON CONSTRUCTION 28 AUTHON DU PERCHE	25.603,85 €
04 – Menuiserie extérieure aluminium	GL ALUMINIUM 72 VIBRAYE	53.680,00 €
05 – Menuiserie extérieure intérieure bois	MANIÈRE GOMMARD 72 CHERRE	24.230,30 €
06 – Plâtrerie – Cloison sèche – Isolation - Plafond	LETOURNEUX Michel 41 MONDOUBLEAU	42.785,16 €
07 – Carrelage - Faïence	MELLIER 72 LAMNAY	22.800,22 €
08 – Plomberie - Sanitaires	PAINEAU 72 CONNERRE	38.579,13 €
09 – Electricité – Chauffage - Ventilation	PAINEAU 72 CONNERRE	69.479,35 €

10 – Peinture – Revêtements sols et muraux - Ravalement	SARTHE PEINTURE 72 ECOMMOY	71.770,41 €
	<u>TOTAL H.T.</u>	<u>485.840,68 €</u>

* autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE VOIRIE – FDAiC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de déposer de nouvelles demandes de subventions auprès du FDAiC pour l'année 2014. Le taux maximum est de 30 %.

Il propose donc de déposer un nouveau dossier pour le programme de voirie 2014 et la sécurisation d'entrée de bourg.

Pour le programme de voirie 2014, le chemin de la SCAEL et celui de la Brosse Feuillue ont été retirés et remplacés par le Chemin du Haut Bois qui se dégrade très vite.

Il convient donc de déposer un nouveau dossier pour ces deux chemins.

<u>Voies communales</u>	<u>Montant T.T.C.</u>	<u>Montant H.T.</u>	<u>FDAiC 30 %</u>
La SCAEL	7.910,58 €	6.592,15 €	1.977,64 €
La Brosse Feuillue n° 92	23.635,06 €	19.695,89 €	5.908,76 €
	31.545,64 €	26.288,04 €	7.886,40 €

Le conseil municipal approuve ce programme de voirie communale, et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil Général.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Montant des travaux H.T.	26.288,04 €
- Subvention Département FDAiC	7.886,40 €
- Autofinancement	<u>23.659,24 €</u>
- Montant T.T.C. (TVA 20 %)	31.545,64 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 4^e trimestre 2014.

3 – FDAiC – OPERATION DE SECURITE

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé au Conseil Général pour une opération de sécurité en entrée de bourg Route d'Authon avec un rétrécissement de chaussée.

Or un plateau surélevé de 12 mètres de longueur, serait plus adéquat pour réduire la vitesse, pour un montant H.T. de 10.747,50 €. Une demande de subvention complémentaire peut être déposée, le taux de subvention étant de 30 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet, et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

4 – POSE RADAR PEDAGOGIQUE

Monsieur le Maire désire sensibiliser les automobilistes circulant dans notre commune et de manière générale pour sécuriser les rues et les administrés, pour cela la commune souhaite acquérir un radar pédagogique.

Cette acquisition sera commandée auprès du Parc Départemental du Conseil Général pour un montant de 3.250,00 € H.T. soit 3.900,00 € T.T.C..

Dans le cadre de sa politique envers la sécurité routière, le Conseil Général a mis en place une subvention qui prend en charge la moitié du coût d'acquisition d'un radar pédagogique.

Par conséquent, la commune de LA BAZOCHE-GOUET, sollicite pour ce projet d'acquisition une subvention de 50 % du montant H.T. auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

- Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire
- à solliciter pour ce projet une subvention de 50 % auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir,
 - à solliciter le Parc Départemental pour l'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant de 1.625,00 € H.T. soit 1.950,00 € T.T.C.,
 - à signer la convention passée avec le Parc Départemental pour la gestion et la maintenance du radar.

5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CDC

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Perche Gouet met à disposition de la commune Madame Valérie SEPSCHAT, Adjoint Technique de 2^e Classe. La convention de mise à disposition conclue pour une durée de 3 ans se terminera au 30 septembre 2014.

Le conseil municipal, à la majorité, (une abstention : Monsieur HUGON)

* accepte de reconduire la mise à disposition, de la commune par la Communauté de Communes du Perche-Gouet, de Madame Valérie SEPSCHAT, Adjoint Technique de 2^e classe à compter du 1^{er} octobre 2014 pour une durée de 3 ans

* autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la CDC, la convention qui définit les conditions de la mise à disposition.

6 – ELECTIONS REPRESENTANTS - ATD

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès de l'Agence Technique Départementale.

Monsieur le Maire propose

- Monsieur Joël CHAMPION en délégué titulaire, adjoint ayant en charge la voirie,
- Monsieur Gérard LEGRET en délégué suppléant, adjoint ayant en charge

l'assainissement.

Monsieur le Maire procède au vote à bulletin secret.

A l'unanimité, sont élus :

- délégué titulaire : Monsieur Joël CHAMPION
- délégué suppléant : Monsieur Gérard LEGRET.

7 – ACQUISITION TERRAIN RUE DU MOULIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil municipal du 05 mars 2014, il avait été décidé d'acquérir les parcelles ZS n° 114 d'une superficie de 19 m2 et n° 115 de 53 m2 à Monsieur et Madame CURNARIE.

Il rappelle l'engagement pris par la commune, à savoir la peinture du transformateur présent sur ce terrain, représentant un « faux colombage ».

Les parcelles appartiennent désormais à la SCI LE GRAND MOULIN LE VIVIER.

Le conseil municipal à l'unanimité,

* autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition avec la SCI LE GRAND MOULIN LE VIVIER

* accepte le principe de la peinture sur le transformateur.

8 – SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention de 100,00 € avait été attribuée à l'association « Anciens Combattants et Prisonniers », mais cette association a été dissoute.

Le conseil municipal prend acte de cette information, et à l'unanimité le conseil municipal décide d'annuler cette subvention au profit de cette association et donc de ne pas la verser.

9 – TARIF MATERIEL PRETE NON RENDU

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour du matériel ou du mobilier communal prêté non rendu, ou rendu détérioré.

A l'unanimité, le conseil municipal décide que tout matériel ou mobilier prêté et non rendu, ou rendu détérioré, sera facturé à la valeur de remplacement de ce matériel ou de ce mobilier au jour de la facturation.

10 – SUBVENTION – FETE DE L'AGRICULTURE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention des JEUNES AGRICULTEURS D'EURE-ET-LOIR pour l'organisation de la Fête de l'Agriculture qui aura lieu cette année sur notre canton, à LUIGNY, le Dimanche 31 Août 2014.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte de verser une subvention de 250,00 €uros aux JEUNES AGRICULTEURS D'EURE-ET-LOIR pour l'organisation de la Fête de l'Agriculture à LUIGNY.

11 – DECISION MODIFICATIVE N° 03 – COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 03 apportée au budget de la commune, jointe en annexe.

12 – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que la demande de différé de travaux pour le lotissement « La Prairie » 2^e tranche est acceptée.

Monsieur LEGRET présente le projet de la Mairie de MOTTEREAU, un concours de fleurissement pour les communes de la CDC.

Il propose une réflexion sur les plantations d'automne, et sur les plantations éventuelles de bulbes.

Il rappelle le besoin d'acquérir du matériel pour la tonte.

Madame GROHANDO propose de fixer une date pour une réunion de la commission de finances, pour l'étude des impayés. La réunion est programmée au Mercredi 09 Juillet à 09 heures.

Madame BEAUJARD propose d'installer une boîte à idées à la Mairie, afin que chaque bazochien puisse y déposer des propositions pour l'amélioration du bien vivre à LA BAZOCHE (sécurité, fleurissement,).

Monsieur CHAMPION précise que le SDE a entamé le programme de changement des foyers avec les ampoules à mercure, et avec ces nouveaux foyers il est possible de réduire l'intensité lumineuse aux heures programmées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,

